


# égalité

Dates et repères essentiels pour comprendre l'égalité

 **30 min**

 fiche élève

Prénom :

Page source :

## L'essentiel du cours

- 1789 est une date fondatrice : abolition des privilèges le 4 août et Déclaration des droits de l'homme et du citoyen le 26 août.
- L'égalité en droit signifie que tous les citoyens ont les mêmes droits fondamentaux et sont soumis à la même loi.
- Le suffrage universel masculin est instauré en 1848 ; les femmes obtiennent le droit de vote en 1944.
- L'égalité femmes-hommes progresse au XXe siècle et au XXIe siècle avec des lois comme celle de 1983 sur l'égalité professionnelle et celle de 2000 sur la parité.
- L'égalité réelle n'est pas toujours atteinte : des discriminations et des inégalités persistent malgré les textes.

## Mes exercices

### Exercice 1 — Remettre en ordre

Classe ces repères du plus ancien au plus récent.

Loi sur la parité .....

Droit de vote des femmes .....

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen .....

Suffrage universel masculin .....

### Exercice 2 — Associer dates et événements

Associe chaque date à l'événement correct.

1789 .....

1848 .....

1944 .....

2000 .....

### Exercice 3 – Vrai ou faux ?

Indique si l'affirmation est vraie ou fausse.

Le suffrage universel masculin est instauré en France en 1848. ....

Les femmes obtiennent le droit de vote en 1936. ....

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen date de 1789. ....

La loi sur la parité date de 2000. ....

### Exercice 4 – Mini-rédaction

En 4 à 5 lignes, explique la différence entre égalité en droit et égalité réelle en utilisant un exemple daté.

Utilise au moins une date exacte .....

Distingue texte de loi et situation concrète .....

## Corrigés

### **Exercice 1 — Remettre en ordre**

- Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789)
- Suffrage universel masculin (1848)
- Droit de vote des femmes (1944)
- Loi sur la parité (2000)

### **Exercice 2 — Associer dates et événements**

- 1789 = Déclaration des droits de l'homme et du citoyen
- 1848 = Suffrage universel masculin
- 1944 = Droit de vote des femmes
- 2000 = Loi sur la parité

### **Exercice 3 — Vrai ou faux ?**

- Vrai
- Faux : les femmes obtiennent le droit de vote en 1944
- Vrai
- Vrai

### **Exercice 4 — Mini-rédaction**

- Réponse attendue : l'égalité en droit correspond aux principes inscrits dans les textes, par exemple la Déclaration de 1789 ou le droit de vote des femmes accordé en 1944.
- L'égalité réelle désigne la situation concrète vécue par les citoyens ; malgré les lois, des inégalités ou discriminations peuvent subsister.